



Relevé de conclusions

Conseil de quartier de Saint-Florent

Mardi 15 octobre 2013 – 20h

Direction des Vies Participatives

Rédacteur : GUILLOTON Charles-Henri

CSC « Les Chemins Blancs »

Co-Présidentes : Gaëlle MANGIN, Co-Présidente élue ; Marthe KOCAK, Co-Présidente habitante

Elus municipaux : Jacques TAPIN ; Nicolas MARJAULT, Adjoints au Maire

Agents municipaux : Fabrice DARTAYET (Direction des Espaces Publics) ; Bénédicte GABRIEL, Charles-Henri GUILLOTON (Direction des Vies Participatives)

Membres : Joëlle AUMONIER ; Nathalie BONNIN ; Roland COLLOT ; Vincent COURTADE ; Jacques DUBE ; Sylvie DUPUIS DULUC ; Gaëlle FLEURY ; Romuald GENTET ; Christophe HUCHEDE ; Stéphanie KERDONCUFF ; Chantal MOREAU ; Alain ROBERT ; Jeanne d'Arc TRILLAUD

Excusés : Jean-Michel HUESCA ; Valérie LE JUGE ; Catherine LEPAGE ; Jean-François BOUHIRON ; Alp Kaan KOCAK ;

Absents : Béatrice AVRIL ; Amaury BREUILLE ; Françoise BUREAU ; Isabelle CHYL ; Valère CREPIN ; Christiane DENIS ; Philippe Pascal METAYER ; Guillaume JUIN ; Alain PIVETEAU

Ordre du jour du Conseil de quartier du mardi 15 octobre 2013 :

1. Retour sur les projets et dossiers des commissions
 - Commission « Espaces Publics »
 - Point sur les dossiers en cours
 - Commission « Culture et lien social »
 - Retour sur l'Apéro Saint-Flo du 5 juillet 2013
 - Présentation du projet « Ecole de musique de rue »
2. Temps d'échange et de débat entre conseillers de quartier

1. Retour sur les projets et dossiers des commissions

1.1 Commission « Espaces Publics »

Sécurisation de la rue de Goise - Compte rendu de la visite sur site du jeudi 19 septembre 2013

Une réunion sur site a été organisée le jeudi 19 septembre 2013 de 12h30 à 13h30. L'objectif était d'identifier les besoins prioritaires pour sécuriser et réduire la vitesse des véhicules sur la rue de Goise.

Étaient présents à ce rendez-vous, un élu (M. Jacques TAPIN), la Co-présidente habitante du Conseil de quartier de Saint-Florent (Mme Marthe KOCAK), des conseillers de quartier, des riverains ainsi que les services de la Direction des Espaces Publics et de la Direction des Vies Participatives.

Plusieurs demandes ont été exprimées lors de cette rencontre. En premier lieu, conseillers de quartier et riverains souhaitent que la vitesse des véhicules soit réduite et que les piétons circulent en sécurité. Aussi, ils désirent que soit matérialisé un passage piéton au carrefour de la rue de Goise et de la rue Jean Jaurès et si possible aux autres intersections de la rue.

D'autre part, l'absence de feux de circulation à la sortie de l'hôpital a été signalée. Cette situation génère un problème de priorité au carrefour de la rue de Goise et de la sortie de l'hôpital.

A l'occasion de cette visite sur site, deux autres problématiques ont été rappelées à savoir, la vitesse des véhicules qui empruntent la bretelle de sortie de l'avenue Charles de Gaulle et le stockage des containers de tri sur les trottoirs.

Pour information, suite à une demande des riverains, une opération de fauchage a été réalisée par les services techniques sur les cheminements piétons situés sous les ponts de l'avenue Charles de Gaulle et de la voie SNCF.

Présentation du projet de sécurisation de la rue de Goise par la Direction des Espaces Publics

La réflexion sur l'aménagement de la rue de Goise est amorcée. La proposition avancée par les services techniques n'intègre aucune intervention lourde pour le moment. Dans un premier temps, l'objectif annoncé consiste à sécuriser ce tronçon en prenant en compte les caractéristiques de l'existant.

Le plan d'aménagement de la rue de Goise présenté par la Direction des Espaces Publics prévoit la création de deux passages piétons. Le premier sera positionné au carrefour de la rue de Goise et de la rue Jean Jaurès. Le second sera situé à l'angle de la rue de Goise et de la rue du Clos de l'Hospice. Aussi, un cheminement piéton protégé par des plots sera agencé sur une portion de la rue.

Le projet intègre également la mise en place de coussins berlinois et de chicanes. Ces aménagements ont pour intérêt de générer une circulation en alternat et de réduire la vitesse des véhicules, notamment à l'abord des feux de circulation.

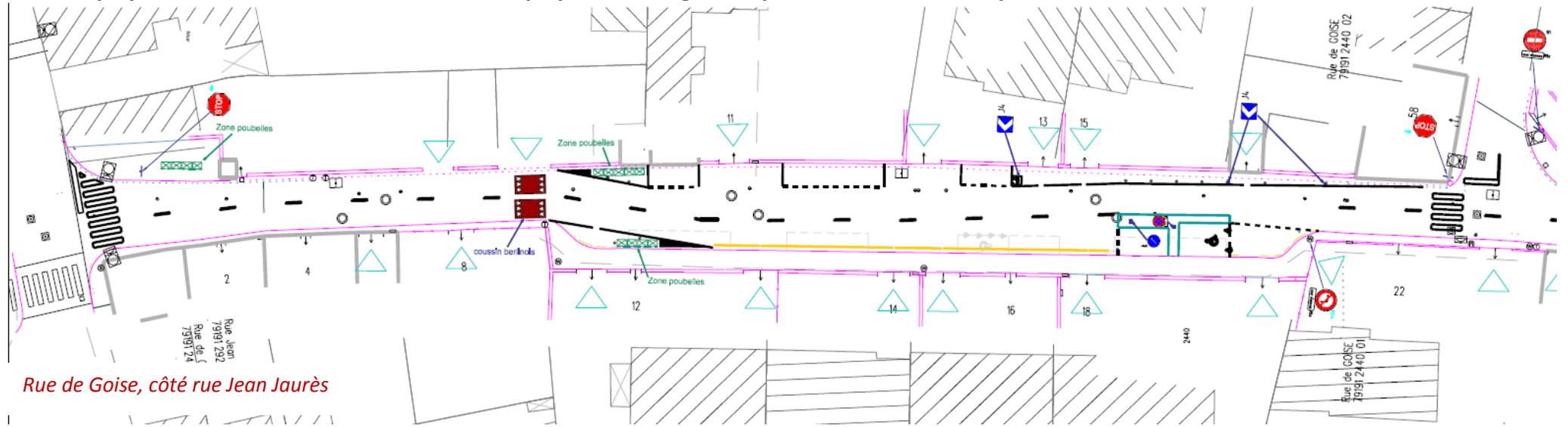
D'autre part, le projet comprend la mise aux normes de la case de stationnement réservée aux Personnes à Mobilité Réduite.

La création d'un sas pour cyclistes a été envisagée. Toutefois cette proposition, jugée trop dangereuse, a été ajournée par le Conseil. La priorité à la sortie de cette zone posait question.

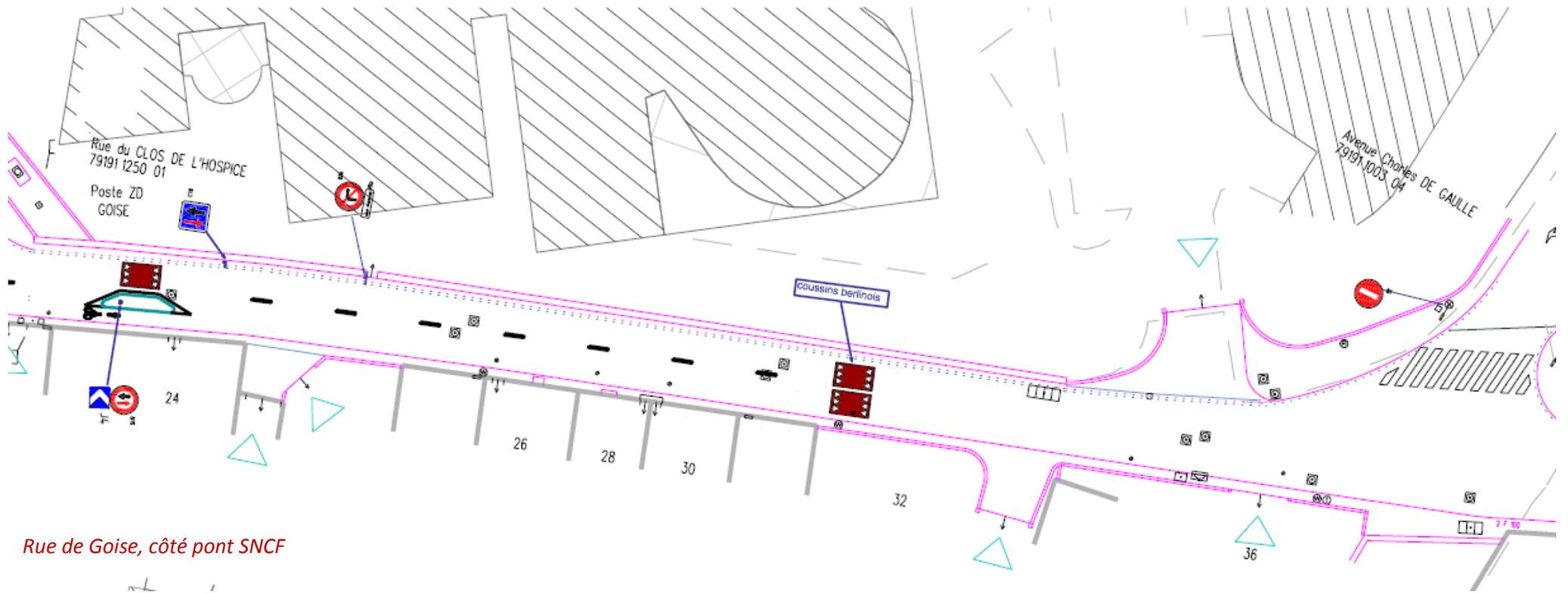
L'instauration de passages piétons - aux carrefours à feux de la bretelle de sortie de l'avenue Charles de Gaulle et de la rue Réaumur - ne peut intervenir pour le moment. Sur le plan réglementaire, la matérialisation de passages piétons à de tels carrefours nécessite en effet la mise en place d'aménagements de sécurisation à destination des piétons. De ce fait cette proposition sera prise en considération dans le cadre de l'aménagement global de la rue de Goise.

Pour information, l'opération de gravillonnage intervenue sur la rue de Goise du 16 au 27 septembre 2013 a pour effet de limiter la dégradation du revêtement. La pose d'un nouvel enrobé n'est pas programmée dans ce projet de sécurisation.

Plans du projet de sécurisation de la rue de Goise : projet d'aménagement présenté en Conseil de quartier

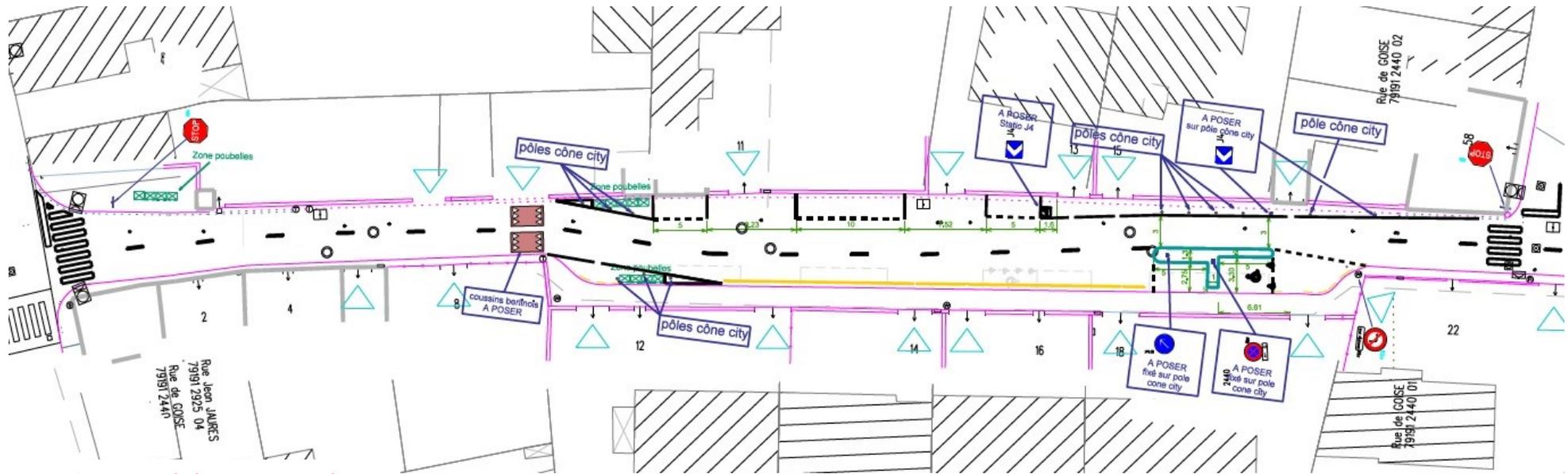


Rue de Goise, côté rue Jean Jaurès

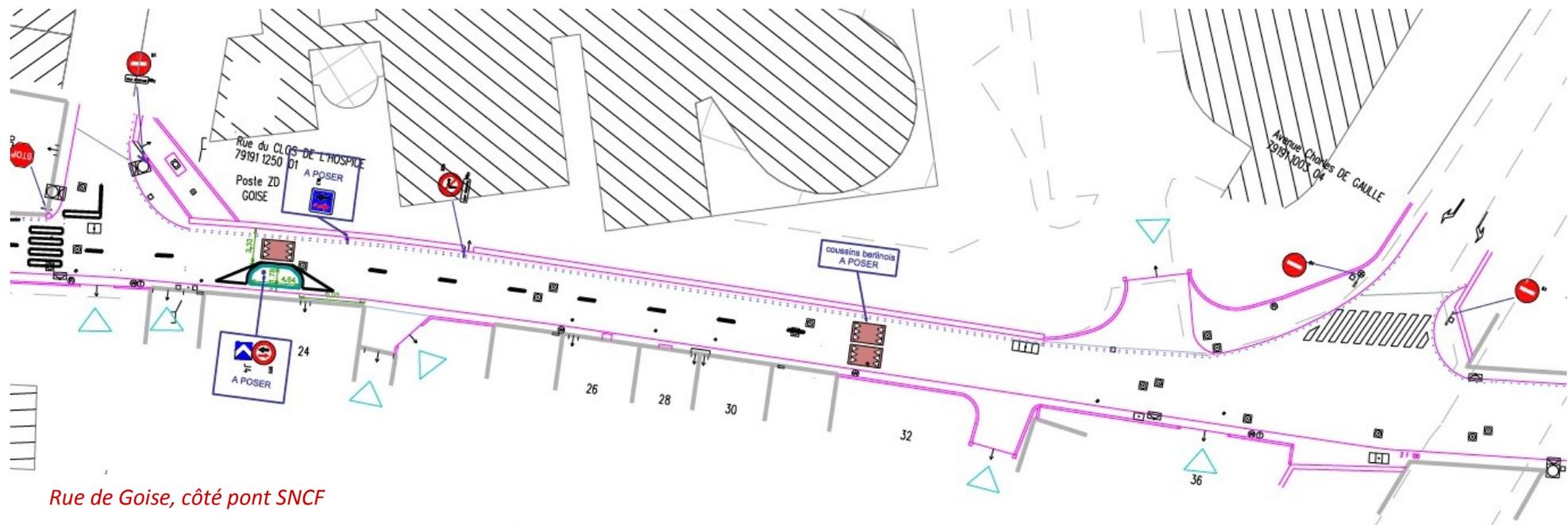


Rue de Goise, côté pont SNCF

Plans du projet de sécurisation de la rue de Goise : projet d'aménagement mis à jour à la suite du Conseil de quartier



Rue de Goise, côté rue Jean Jaurès



Rue de Goise, côté pont SNCF

Campagne de comptages

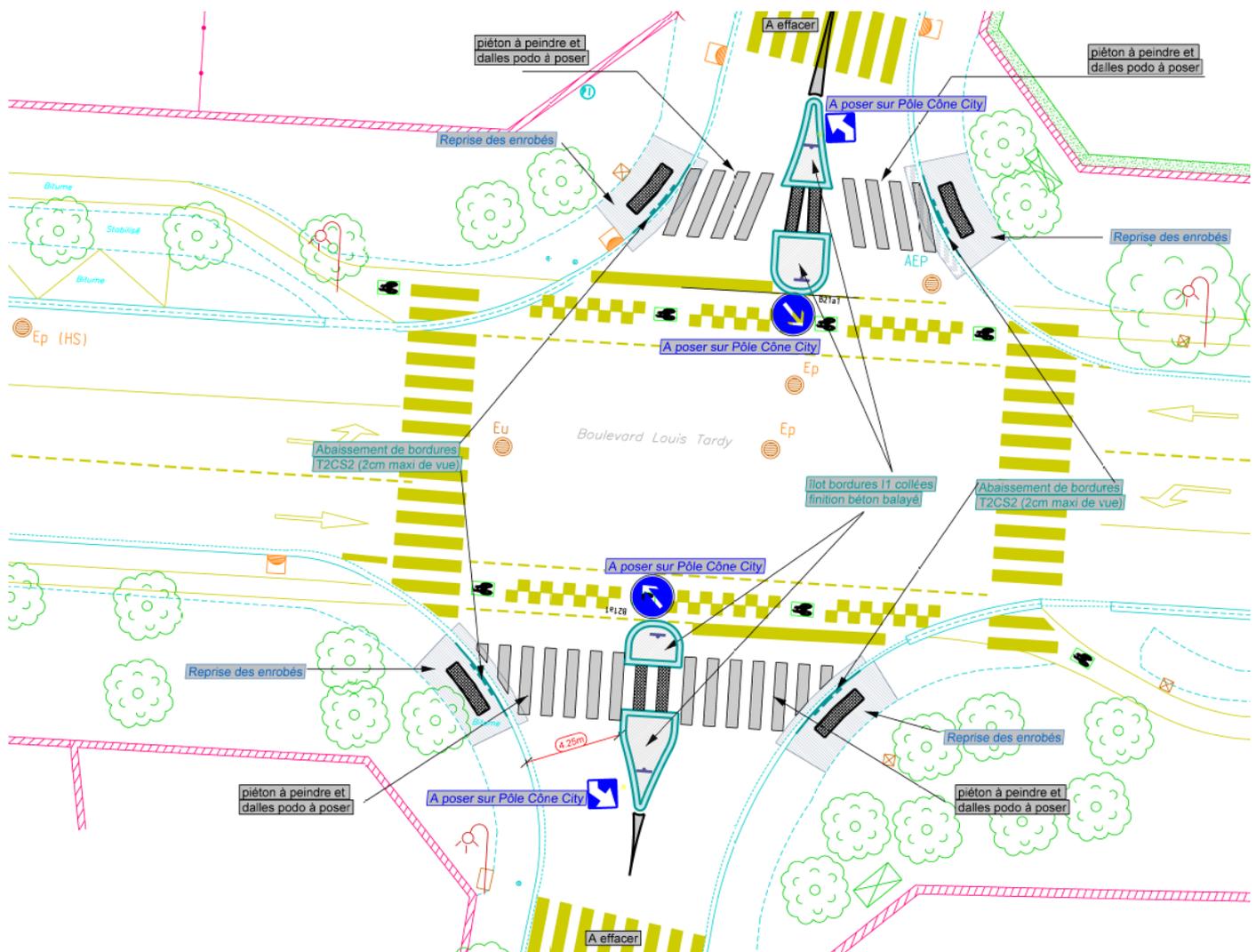
La campagne de comptages rue de Goise s'est déroulée à titre indicatif du 7 au 15 octobre 2013. Cette opération permettra aux services techniques d'identifier avec précision l'importance des flux et des vitesses de circulation sur la rue.

Carrefour Boulevard Tardy / rue Jean Pommier

La sécurisation des cheminements piétons au carrefour du boulevard Tardy et de la rue Jean Pommier est à l'étude. Pour mémoire, deux passages piétons adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite doivent être implantés en continuité des trottoirs du boulevard.

Les services techniques attendent les résultats des comptages avant d'entreprendre l'implantation des îlots directionnels destinés à protéger les traversées piétonnes. Aussi, ils travaillent actuellement à la suppression de la voie de tourne à gauche qui donne accès à la rue Jean Pommier depuis le boulevard Tardy.

Plan d'aménagement du carrefour Boulevard Tardy / rue Jean Pommier :



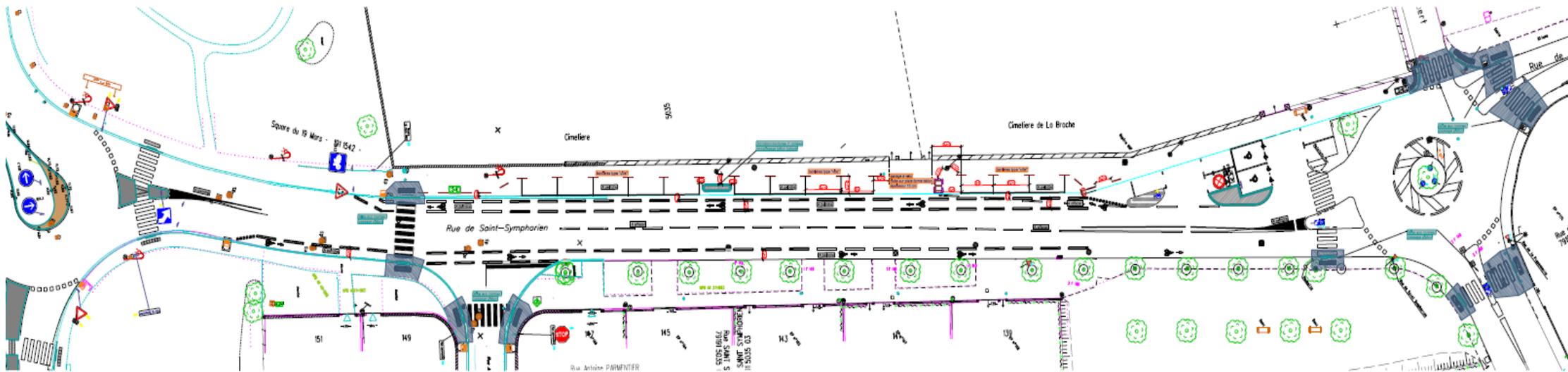
Stationnement au carrefour de la rue Saint-Symphorien et du cimetière de la Broche

Les travaux portant sur le projet de stationnement rue Saint-Symphorien ont débuté le 14 octobre 2013. Quatorze places, dont deux réservées aux Personnes à Mobilité Réduite, vont être matérialisées sur le trottoir, le long du cimetière de la Broche. L'espace réservé au cheminement des piétons sera séparé de la zone de stationnement par des barrières. D'autre part, deux bandes cyclables, seront implantées de chaque côté de la chaussée.

Par ailleurs, les traversées piétonnes situées, aux abords des ronds-points seront conservées et traitées afin de devenir accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

Les solutions techniques apportées par les services permettront donc de canaliser le stationnement des véhicules et de sécuriser la circulation des piétons.

Plan d'aménagement du stationnement au carrefour de la rue Saint-Symphorien et du cimetière de la Broche :



Construction des sanitaires du CSC « Les Chemins Blancs »

Les fondations des sanitaires ainsi que la dalle béton sont coulées. Délai de séchage oblige, la construction des murs se poursuit depuis le 14 octobre 2013.

Planning attaché à la construction des sanitaires :

<i>Natures des travaux</i>	<i>Périodes concernées</i>
Dallage et enduits	Début septembre à début novembre
Charpente	Mi-octobre à fin octobre
Réseaux	Début à fin novembre
Pose des cloisons	Avant les vacances de Noël
Pose des appareils sanitaires et électriques	Pendant les vacances de Noël

Travaux avenue de Saint-Jean d'Angély

Pour information, des travaux visant à renouveler un câble électrique, interviendront du 21 au 31 octobre 2013.

Le tronçon concerné est compris entre le boulevard de la Liberté et l'avenue Camille Desmoulins.

Pendant la durée du chantier, la demi-chaussée en travaux sera neutralisée. Le trafic en direction du Centre-ville sera dévié par le boulevard Jean-Moulin.

Boulevard de la Liberté, le tourne à droite est neutralisé. Le trafic sera dévié par le boulevard Jean Moulin.

Boulevard Jean Moulin, le tourne à gauche en direction du Centre-ville est également neutralisé. Le trafic sera dévié Boulevard de la Liberté.

1.2 Commission « Culture et lien social »

Retour sur l'Apéro Saint-Flo du 5 juillet 2013

L'Apéro Saint-Flo s'est déroulé dans une ambiance conviviale, familiale et chaleureuse. La manifestation a rassemblé entre 400 et 500 personnes. Il s'agissait d'un public intergénérationnel et issu majoritairement du quartier.

Organisateurs et spectateurs s'entendent pour dire que l'Apéro Saint-Flo a su donner vie à la place Georges Renon. Un évènement qui pour une large majorité a rempli ses objectifs.

Il s'agissait d'une fête « un peu comme à la maison ». La restauration, préparée par les bénévoles, était disponible à un tarif abordable ce qui a permis au plus grand nombre de dîner sur place.

Cette manifestation financée en partie par le Conseil de quartier de Saint-Florent a nécessité l'intervention d'une quarantaine de personnes et 250 heures de bénévolat. L'engagement des Traîne-Savates sur le plan organisationnel et logistique a aussi été remarqué.

Parmi les prescriptions évoquées pour la prochaine édition en 2014, on note la volonté des organisateurs de faire débiter la soirée plus tôt avec en ouverture un bal guinguette pour mieux associer encore les aînés à cette manifestation.

Projet d'École de musique de rue

Le projet de création d'une école de musique de rue est née de la rencontre, lors de la préparation de l'apéro Saint-Flo, entre le CSC « Les Chemins Blancs » et les Traîne-Savates, troupe d'artistes spécialisée dans la musique de rue.

L'objectif partagé entre Monsieur Ulrich BRUNET, responsable des Traine-Savates et Stéphanie KERDONCUFF, directrice du CSC, est de créer cette école dans les locaux du centre socioculturel. L'intérêt de cette initiative n'est pas de concurrencer les écoles de musique traditionnelles mais de proposer des cours d'apprentissage qui répondent aux spécificités et particularités des arts de la rue. L'objectif est d'organiser des cours trois fois par semaine sur une durée de 32 semaines par an. Le budget nécessaire pour créer cette école est de l'ordre de 20 000 euros.

Les premiers cours interviendront à titre informatif à partir du jeudi 17 octobre 2013. Un nombre important d'inscriptions a déjà été enregistré selon les organisateurs. Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial et débutent à partir de 59 euros par an pour un débutant.

Elément important, l'école est à la recherche de matériels de musique. Ainsi un appel est lancé aux propriétaires qui souhaitent donner, prêter ou vendre leurs instruments.

Questions et informations diverses

Festival Téciverdi 2014

Le festival Téciverdi est en cours de préparation. Le thème directeur de cette édition 2014 porte sur les parcours migrants.

La compagnie François GODARD a été missionnée par la ville de Niort pour une résidence artistique de création. L'objectif de cette troupe va être dans un premier temps de partir à la rencontre de Niortais, par le biais des associations et centres socioculturels notamment, pour recueillir leurs histoires et retracer ainsi leurs parcours de vie. Cette collecte sera par la suite retranscrite artistiquement et musicalement sur scène lors du festival.

D'autre part, un photographe interviendra en complément pour représenter ces différents parcours par le biais de l'image.

Retours sur deux questions diverses posées en fin de réunion, avec retours des services sollicités après la rencontre

Zone protégée autour du projet Niort-Terminal

En réponse à une interrogation exprimée par une conseillère de quartier, au sujet des règles d'urbanisme applicables dans le cadre du projet Niort-Terminal, les services apportent la présente explication.

Au regard du Plan Local d'Urbanisme, la Ville de Niort a défini des zones pour lesquelles elle dispose d'un Droit de Préemption Urbain. Le périmètre géographique situé à proximité du projet Niort-Terminal est concerné par cette disposition. Dès lors, la Ville de Niort peut sur ce territoire acquérir en priorité un bien immobilier mis en vente par une personne privée ou morale. En conséquence, à proximité du projet Niort-Terminal, toute personne qui désire vendre un bien immobilier doit présenter une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA). Par l'intermédiaire de cette formalité administrative, le propriétaire notifie à la Ville son intention de vendre et les conditions de la vente.

De fait, le Droit de Préemption Urbain donne un droit de regard à la Ville concernant les constructions, ventes ou cessions de biens immobiliers aux abords d'un projet d'utilité publique, notamment lorsque celui-ci peut-être à l'origine de nuisances.

Statut de la rue/impasse du clos de l'Hospice

Suite à une question posée en Conseil par un riverain concernant le statut de la rue/ impasse du clos de l'Hospice, les services techniques informent a posteriori que ce tronçon est une propriété privée interne à l'hôpital. De ce fait, les salariés du centre hospitalier ont libre droit d'emprunter cette voie.